



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 août 2019 qui s'est tenue à la Mairie déléguée de Routelle

Conseillers présents : 15

M. BAÏOTTO – Mme BOILLOT – M. BRAUN – Mme BULLIARD – M. CUCHE – Mme GRAPPEY – Mme GEGOUT – Mme GRILLON
M. HYVERNAT – M. LALLEMAND – M. LOLLIOT – M. MICHELIN – Mme OLSZAK – Mme PALYS – M. REHN

Conseillers excusés : M. LARTOT donne procuration à Mme OLSZAK - M. PRETET

Conseillers absents : Mme GODAIN – M. BOUVERET – M. KHELIFI - M. LAFFIN

La séance est ouverte à 20h33

Présidente de séance : Mme OLSZAK

Secrétaire de séance : Mme GRILLON.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 20 juin 2019 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux n'ont pas d'observations particulières à formuler sur ce document.

Vote : 13 voix pour, par 0 voix contre et 3 abstentions

2/ ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°7 DU 24 MAI 2019

Madame le Maire fait part aux élus du courrier de la Préfecture par lequel il est demandé d'annuler la délibération n°7 du 24 mai 2019 pour cause d'illégalité.

Pour rappel le Conseil Municipal avait validé la prise en charge de la partie professionnelle de l'assurance du véhicule personnel de l'agent technique communal Monsieur Guy SCHWOERER. Cette délibération est illégale et la Préfecture demande son retrait ; la Trésorerie avait pourtant été interrogée à ce sujet auparavant.

Vote : 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

3/ HEURES SUPPLÉMENTAIRES AGENT TECHNIQUE

Madame le Maire indique aux élus que Monsieur Guy SCHWOERER, agent technique communal, est amené à effectuer quelques heures supplémentaires pour la commune à l'occasion de divers événements ou lorsqu'un accroissement temporaire de travail le nécessite. Jusqu'à présent, il récupérait par ½ journées, mais il préférerait une rémunération sous forme d'heures supplémentaires.

Afin de pouvoir lui régler des heures supplémentaires (très ponctuelles), Mme le Maire doit recevoir l'autorisation du Conseil Municipal.

Il est proposé aux élus d'autoriser Mme le Maire à verser à Monsieur Guy SCHWOERER des heures supplémentaires limitées à 10 heures par mois.

Vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

4/ CARTES AVANTAGES JEUNES

Madame le Maire expose aux conseillers le projet de faire de la commune un point de vente pour les cartes avantages jeunes à destination des habitants d'Osselle-Routelle de moins de 30 ans, tout en prenant à sa charge une partie du coût de la carte.

Dans cette optique, la commune avait invité les personnes intéressées à se manifester auprès du secrétariat, cela a permis de faire un point sur l'éventuelle commande à effectuer. A ce jour, 25 pré-réservations ont été faites.

La commune a la possibilité de commander les cartes au tarif de 7 € (prix public 8 €). Il est proposé au Conseil de commander des cartes à ce tarif pour une quantité relative au nombre de pré-inscription et de vendre ces cartes à 6 € ; la commune prendra donc à sa charge 1 € par carte.

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

5/ MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES – CARTE AVANTAGE JEUNE

Madame le Maire explique aux conseillers que pour pouvoir assurer l'encaissement des ventes des cartes avantages jeunes, il convient de modifier, via un avenant, la régie de recette créée par arrêté du Maire en date du 24 décembre 2016.

Il est proposé un avenant n°2 modifiant l'article 4 en y ajoutant la vente des cartes avantages jeunes.

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

6/ MISE À DISPOSITION DE M. NICOLAS HAMEL AU SIVOS DU RPI DES 3 MOULINS

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du départ annoncé, par voie de mutation, de la secrétaire actuelle du SIVOS du RPI des 3 Moulins.

Afin d'assurer le secrétariat administratif du syndicat scolaire, il est proposé de mettre à disposition un des secrétaires de la commune, Monsieur Nicolas HAMEL, au RPI. Ce dernier a accepté d'être mis à disposition au RPI à hauteur de 4 heures par semaine (contre 6 actuellement) réparties le mardi (1h) et vendredi (3h).

Considérant l'absence de moyens administratifs du RPI des 3 Moulins et les difficultés à recruter une personne pour un nombre d'heures limité,

le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec le SIVOS du RPI des 3 Moulins une convention de mise à disposition pour un rédacteur principal de 2^{ème} classe de la commune d'Osselle-Routelle auprès du SIVOS du RPI des 3 Moulins, une convention sur une première période allant du 16/09/2019 au 20/04/2020 précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ». La facturation sera faite par la commune au SIVOS.

Le projet de convention est soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, par la commune d'Osselle-Routelle.

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y est annexé,

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

7/ MODIFICATION DU POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

Madame le Maire explique aux élus que pour pouvoir acter la mise à disposition de Monsieur Nicolas HAMEL au SIVOS du RPI des 3 Moulins, il est proposé de modifier le poste de l'agent en lui ajoutant 2 heures par semaine.

Cela passe par une suppression de son poste actuel pour une création d'un nouveau poste comme suit :

- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à hauteur de 18 heures par semaine.
- Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à hauteur de 20 heures par semaine.

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

8/ MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°3 DU 20 JUIN 2019 – PRISE EN CHARGE IMMOBILIÈRE TERRAINS LOTISSEMENT

Madame le Maire indique aux conseillers que lors de la séance du 20 juin 2019, le Conseil Municipal a confié la vente des terrains restants du lotissement de Pérouse à l'agence Guy Hoquet comme suit : 75 000 € (parcelle A 587) et 63 000 € (parcelle A 604).

Ces montants sont affichés comme des prix « coup de cœur » par l'agence de Saint-Vit, afin de permettre à ses services de bénéficier d'une marge de négociation, il est proposé aux élus d'opter pour la marge de négociation suivante :

- Parcelle A 587 : un minimum de 70 000 €.
- Parcelle A 604 : un minimum de 60 000 €.

Ces tarifs constituent le « Prix de Vente Garanti », en l'absence de proposition écrite au prix garanti, diminué d'une marge de 5%, dans les 120 jours à compter de l'affichage du bien au prix garanti, l'agence consentira une réduction de 20% par mois de retard sur les honoraires d'agence. L'agence Guy HOQUET sera contactée la semaine prochaine pour avoir les premiers retours des visites faites.

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

9/ MODIFICATION DE LA PROPOSITION DE LA SAUR – ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

Madame le Maire informe les élus de leur décision du 14 décembre 2018 par laquelle ils avaient opté pour l'entreprise SAUR pour assurer l'entretien annuel des poteaux incendies.

En raison d'un retard de l'entreprise, le contrat n'a à ce jour toujours pas été signé. Avant de finaliser ce contrat, la SAUR a proposé une modification de son offre de maintenance.

Initialement, il était prévu un test de débit sur tous les poteaux incendie la 1^{ère} année puis sur 3 ans un test des débits sur 1/3 des poteaux.

La SAUR propose de modifier ce principe et de faire un test de débit sur la totalité des poteaux la 1^{ère} année puis un nouveau test total la 4^{ème} année. Durant les 2^{ème} et 3^{ème} année, seul un entretien classique des poteaux serait effectué.

Cette alternative permettrait d'avoir un test de débit de l'ensemble des poteaux la même année et tous les 3 ans, ce qui est la norme attendue par le SDIS.

Le prix de 35,70 € H.T par poteaux est inchangé. La commune dispose d'un total de 20 poteaux.

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

10/ PROJET DE VENTE D'UNE PARTIE DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL RUE DE LA COUTOTTE

Madame le Maire rappelle aux conseillers la demande de Monsieur Lionel Ménière, habitant du quartier Routelle au 3 rue de la Coutotte. Ce dernier souhaite faire l'acquisition d'une partie du domaine privé communal dont il a l'utilisation depuis plusieurs années.

Pour rappel, les conseillers avaient voté le 24 mai 2019 en faveur d'une vente au prix de 65 € le m² mais avaient refusé que la commune prenne toute ou partie des charges inhérentes à la vente.

Depuis ce Conseil, l'administré a pris à sa charge les frais de géomètre afin de numérotter la parcelle souhaitée d'une superficie de 74 m². La commune a demandé à Monsieur Ménière de confirmer par écrit son intention d'acheter cette parcelle aux conditions validées au dernier Conseil.

En attente de confirmation écrite, il est proposé au Conseil de valider la proposition de numérotation, envoyée par le géomètre, de la parcelle actuellement domaine privé communal afin de pouvoir avancer dans ce dossier.

Une fois l'accord écrit attendu, le Conseil devra à nouveau se réunir pour délibérer sur les conditions de vente en particulier sur la procédure de vente (acte administratif/acte notarié).

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

11/ DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL N°3

Madame le Maire informe les élus des travaux de réfection du secrétariat qui ont eu lieu cet été dans la mairie du quartier Osselle. Mme BOILLOT s'étonne de n'en n'a pas avoir été informée. Mme le Maire précise qu'un mail a été envoyé aux Conseillers pour aider, selon leurs possibilités, dans ces travaux. Il apparaît que la liste n'était pas complète ; Mme Le Maire la prie de bien vouloir l'en excuser.

Ces travaux ayant été effectués en régie par les services de la commune, il convient de les passer en régie, ce qui permettra de récupérer la TVA l'année prochaine.

Les coûts des travaux ont été les suivants :

- 619,93 € de matériel.
- 30 heures de travail de l'employé communal soit 481,25 €.
- ⇒ Un total de 1 101,18 €.

Il est alors proposé la modification budgétaire suivante :

- | | |
|---|---------------|
| - 722/042 « Immobilisations corporelles » : | + 1 101,18 €. |
| - 2128/21 « Autres agencements et amén. » : | - 1 101,18 €. |
| - 21311/040 « Hôtel de Ville » : | + 1 101,18 €. |

Vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

12/ DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe les conseillers de l'acceptation de plusieurs devis depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- GB Plomberie : réducteur de pression logement Routelle
⇒ **153,00 € T.T.C**
⇒

- DEMOUGE : réparation toit église Routelle
⇒ 544,80 € T.T.C
- LOXAM : location mât d'éclairage (pour le parking du Mardi des Rives)
⇒ 371,78 € T.T.C
- SAUR : Remplacement du poteau incendie route de Torpes
⇒ 2 713,53 € T.T.C

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

13/ QUESTIONS DIVERSES

- **Recensement en 2020 – appel à candidature** : n'ayant aucun retour suite à la parution de l'article dans les Nouvelles d'Osselle-Routelle, il est demandé aux Conseillers de faire part de toute personne éventuellement intéressée pour effectuer le recensement (1 résidant sur Routelle, 1 sur Osselle). Une formation sera programmée à l'automne. Une indemnité rémunérera les agents recenseurs.
- **Liste de personnes disposées à effectuer un Service Minimum d'Accueil (SMA) en cas de grève des enseignants** : au-delà de 50 % du corps enseignant en grève dans l'école, le SMA doit être mis en place. Une liste de personnes doit être transmise à l'Inspection Académique par application de la loi. **Toute personne intéressée peut contacter la Mairie.**
- **Finalisation du Plan communal de sauvegarde** La désignation et l'affectation des élus aux différents postes du PCS doit finaliser le dossier.
- **Pose de radars de circulation** : Les radars ont été posés cet été, semaine 29 et semaine 34. Les chiffres sont en attente. Vous trouverez ces analyses et ces chiffres dans les nouvelles d'Osselle-Routelle.
- **Présentation du PADD** : les remarques peuvent être faites par les conseillers jusqu'à vendredi 6 septembre, date de la prochaine réunion de PLU avec le Grand Besançon Métropole et le cabinet d'étude IAD. Une réunion de présentation aux habitants sera prévue en Octobre / Novembre.
- **Demande de contrôles par la gendarmerie sur parking des écoles** : (nombreux dépôts de poubelles, consommation d'alcool... nuisances sonores nocturnes...)
- **Une élue fait part aux Conseillers, sur demande de la Gendarmerie, d'un problème d'urbanisme engendrant un différent de voisinage rue de la Fontaine.**

La séance est levée à 22h33.

Madame Le Maire
Anne OLSZAK



Toutes les informations municipales et communales sont consultables sur le site internet www.osselle-routelle.fr